Séance du mardi 8 mai 2018 à 20h30 Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :

Mme Fabienne

PITTELOUD

Présents:

M. Michel

BASSE

Mme Carol Mme Cristina **BORLOZ-NEUFFER**

Mme Cristina
M. Christophe

DELLAMULA FAVRE

Mme Lorella

GLAUS-LEMBO

M. Bastien
Mme Karen
M. Olivier
Mme Marie France

GUEX GUINAND JOSS

Mme Marie-France M. Georges

MUTILLOD RYCHNER SCHMULOWITZ

M. Joël Mme Elisabeth Mme Julie

STALDER

Mme Julie Mme Aleksandra UDRY VEGEZZI-BOSKOV

Mme Christine

VIZCAINO

Assistent:

M. WolfgangM. Andreas

Michel

HONEGGER BAUMGARTNER Maire Adjoint

M.

STALDER

Adjoint

Excusés:

M.

Noun Jacques

SANOU

+++

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du 10 avril 2018
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de la Mairie
- 4. Rapport du vérificateur des comptes
- 5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir (délibération)
- 6. Approbation des comptes 2017 (délibération)
- 7. Crédit de réalisation pour la réfection de la chaussée au chemin de la Gandole de CHF 450'000.- (délibération)
- 8. Crédit de réalisation pour la réfection de la chaussée à la route de Valavran de CHF 410'000.- (délibération)
- 9. Démission du Premier Lieutenant du Corps des sapeurs-pompiers de la Commune de Genthod (résolution)
- 10. Exposition Open House (résolution)
- 11. Propositions de la Mairie
- 12. Propositions individuelles et questions
- 13. Divers



Mme PITTELOUD, présidente, ouvre la séance à 20h35 en accueillant l'assemblée et le public présent.

Elle informe les Conseillers municipaux que les points 7 et 8 de l'ordre du jour ne seront pas traités, la commission de Génie Civil ayant demandé des compléments d'information, et la commission des Finances n'ayant par conséquent pas pu préaviser ces crédits.

1. Approbation du procès-verbal du 10 avril 2018

Il n'y a pas de commentaire.

Le procès-verbal est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention

M. MUTILLOD, présidente de la commission des Finances, et la Présidente félicitent et remercient la procèsverbaliste pour ce procès-verbal de présentation des comptes, réputé comme l'un des plus difficiles de l'exercice.

[Applaudissements.]

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente exprime les communications.

La Commune avait adressé un courrier au Conseil d'Etat et aux Autorités fédérales au sujet de la fiche relative au Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) pour l'aéroport de Genève. Une réponse circonstanciée et signée de M. Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), a été reçue et sera transmise aux Conseillers municipaux. Elle indique en substance que le Conseil d'Etat est très actif dans ce dossier.

3. Communications de la Mairie

> M. HONEGGER

Courrier du Conseil d'Etat relatif au PSIA

M. HONEGGER dit en effet se réjouir de mettre ce courrier à la disposition du Conseil municipal, où le Conseil d'Etat déclare qu'il « fait énormément » et que le développement de l'aéroport est sous contrôle, ce dont M. HONEGGER doute personnellement. Ce sujet pourra être discuté ultérieurement. Il rappelle que la Commune s'était aussi adressée à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), dont il espère une réponse plus détaillée.

> M. STALDER

Gérance du restaurant La Vigne Blanche

M. STALDER informe que le restaurant ouvrira le 1^{er} juin. Les réservations sont déjà nombreuses pour la soirée d'ouverture.

Mail Lullin

M. STALDER attire l'attention sur l'installation d'un banc confortable au Mail Lullin.

➤ M. BAUMGARTNER

Chenilles du papillon hyponomeute

Des chenilles du papillon hyponomeute (ou « papillon dévastateur ») ont été observées au chemin piétonnier du chemin des Chênes.

Il ne s'agit pas de chenilles processionnaires, et leur contact est totalement inoffensif pour l'être humain.

Fontaine du chemin de la Fermette

L'eau coule à nouveau du goulot de la fontaine, après une longue attente de l'intervention des Services Industriels de Genève (SIG).

4. Rapport du vérificateur des comptes

La Présidente rappelle que le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2017 a été transmis au Conseil municipal, et qu'il a été traité en commission des Finances. Elle demande à l'Exécutif ce qui est attendu du Conseil municipal en lien avec ce rapport.

M. HONEGGER répond que ce rapport prouve que les comptes sont correctement tenus et répondent aux exigences légales.

Personne ne demande la parole sur ce point.

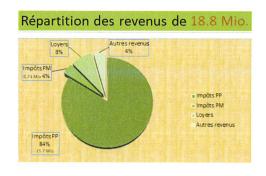
5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir (délibération)

La Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

M. HONEGGER aimerait, avant l'approbation des crédits budgétaires, présenter les comptes 2017 avec un supplément quant aux dépassements budgétaires.

Comparaison	2016	2017
Charges de fonctionnement	8'004'131	10'657'000
Amortissements obligatoires Amort. suppl. (Temple & Téléréseau)	1'783'280 840'251	1′713′800 1′088′519
TOTAL DES CHARGES	10'627'662	13'459'319
Impôts PP et PM	9'138'659	16'473'719
Autres recettes	2'095'326	2'297'283
TOTAL DES REVENUS	11'233'985	18'771'002
Résultat intermédiaire	606'323	5'311'683
Provision pour 2019 Ligne budgétaire: Pertes sur débiteurs		-5'000'000
Résultat	606'323	311'683

Bilan au 3	31 d	écembre 20)17	
		2016		2017
Total de l'Actif	fr. 95 103 382.00		fr. 102 113 827.00	
Liquidités, Avoir, Placements	fr.	33 827 578.48	fr.	38 277 644.85
Immeubles	fr.	29 175 502.39	fr.	32 129 425.24
Investissements	fr.	26 335 408.74	fr.	25 772 628.94
Participations et Prêts	fr.	4 364 252.57	fr.	4 266 937.85
Subvention et Autres	fr.	1 400 640.30	fr.	1 667 190.30
Dettes		néant		néant



Dépassement lignes budgétaires 2017

Domaines	Libellés	Budgets	Réalisés	Ecarts
CM	Assurances sociales	-	1 317	-1 317
CM	Matériel informatique	-	2 877	-2.877
Bâtiments	Eau. énergie, combustibles	25 000	26 768	-1 768
Bâtiments	Entretien immeubles par tiers	170 000	174 949	-4 949
Sécurité	Gd-Saconnex, contrôleurs stationnt	38 000	40 904	-2 904
Pompiers	Bornes hy drantes	20 000	27 248	-7 246
Pompiers	Matériel et machines, géré par Cie	10 000	11 741	-1 741
Pompiers	Intercommunalité	10 000	11 495	-1 495
Pompiers	Ville de GE	5 000	8 578	-3 578
Ecole	Entretien immeubles par tiers	80 000	83 098	-3 096
Culture	Fournitures diverses	1 000	2 068	-1 068
Culture	Subventions diverses	75 000	78 381	-3 381
Parcs	Job d'été	10 000	14 366	-4 386
Parcs	Entretien parcs par tiers	30 000	45 132	-15 132
Parcs	Entretien Parc Lullin	22 000	30 154	-8 154
Parcs	Feu bactérien	-	892	-892
Jeunesse	Subvention FAS'e	31 000	33 277	-2.277
Social	Uniréseau participation	30 000	33 200	-3 200
Déchets	Bellevue, déchetterie ch. Tuilleries	-	6 491	-6 491
Aménagement	Subventions vélos, éco-conseils	20 000	22 520	-2 520
Immeubles PF	Eau-Energie	75 000	77 124	-2 124
Immeubles PF	Entretien metériel	95 850	119 521	-23 671
Immeubles PF	Impôts immobiliers complémentaires	43 000	47 897	-4 897

Délibérations votées en 2017

Patrimoine	administratif	1,8 Mio.
07.02.2017	Extension Bains du Saugy	190 000
11.04.2017	Rénovation salle de gym	220 000
11.04.2017	Réhabilitation collecteurs Secteur 25A et C	140 000
20.06.2017	Réhabilitation collecteurs Pralay n°24	170 000
20.06.2017	Coll. Malagny	210 000
20.06.2017	Réfection rte au coll. Malagny	500 000
10.10.2017	Bassin de rétention, Nant de Crève-cœur	85 000
07.11.2017	FIDU	284 000
Patrimoine	financier	3,1 Mio.
10.01.2017	Acquisition Imm. Malagny rte 4	2 950 000
11.04.2017	Etude immeuble Rte Malagny 4	135 000
11.04.2017	Vente Téléréseau (transfert PA-PF)	928519



Subventions des groupements intercommunaux 2017

- <u>Crèche</u>
 Subvention en faveur du GIBC: CHF 324'334
- <u>Vigne-Blanche</u> Subvention en faveur du GIVB: CHF 129'990
- Stade Marc-Burdet
 Subvention en faveur du GISMB: CHF 55'000
- ORPC Valavran
 Subvention en faveur de l'ORPC: CHF 34'377
- GI de compostage de la Rive-droite du Lac (GICORD)

 Aucune subvention versée, les bénéfices annuels sont thésaurisés, la fortune du Groupement au 31.12.2017: Fr. 465'000

Les comptes sont présentés en comparaison avec les comptes 2016, en conformité avec les exigences légales. Les charges de fonctionnement 2017 sont plus élevées d'environ CHF 1.8 millions qu'en 2016, aussi parce que les amortissements étaient plus nombreux. En contrepartie, les revenus ont également été plus élevés. Les recettes de l'impôt sur les personnes physiques et morales ont dépassé les attentes d'environ CHF 5 millions, pour atteindre environ CHF 16 millions. Les autres recettes proviennent des billets CFF, émoluments, loyers, etc. pour environ CHF 2.3 millions, pour un total d'environ CHF 18.7 millions, ce qui est réjouissant.

Le budget 2019 présentera par conséquent une péréquation beaucoup plus importante d'environ CHF 3 millions à CHF 5-6 millions. A ce titre, la Commune a été autorisée à créer une provision de CHF 5 millions dans le compte de pertes sur débiteurs, ce qui lui permettra dans tous les cas de présenter un budget 2019 équilibré.

Le résultat, qui tient compte des amortissements supplémentaires liés à la rénovation du temple protestant et à la vente du téléréseau, est positif à quelques CHF 311'000.- nets.

Le bilan 2017 est supérieur de presque CHF 7 millions au bilan 2016, essentiellement grâce aux revenus fiscaux. La Commune jouit d'avoirs actifs et ne souffre d'aucune dette, ce qui est remarquable. Au niveau des immeubles, qui représentent plus de CHF 30 millions, la différence entre 2016 et 2017 s'explique par l'achat du bâtiment sis au 4, route de Malagny.

Du point de vue des impôts, 85% des revenus communaux viennent de l'impôt sur les personnes physiques, un pourcentage en nette augmentation. Pour rappel, les communes ne savent pas quels sont les individus qui contribuent fortement aux recettes fiscales.

Le tableau des dépassements est ensuite projeté, comme exigé par la loi, ainsi que le tableau des crédits votés par voie de délibération en 2017, pour un montant d'environ CHF 5 millions répartis entre patrimoine administratif et patrimoine financier.

Une représentation graphique des dépenses d'investissements accordées en 2017 est aussi présentée. Les subventions aux groupements intercommunaux sont finalement listées : crèche (CHF 324'334.-), Vigne Blanche (CHF 129'990.-), Stade Marc-Burdet (CHF 55'000.-), ORPC Valavran (CHF 34'377.-), Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD) (pas de subvention).

Il remercie l'assemblée de son attention.

La Présidente ouvre le débat.

Personne ne souhaitant prendre la parole, elle donne lecture du projet de délibération.

Vu le rapport de la commission des Finances du 24 avril 2018,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER

par 15 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de CHF 8'252'357.33, soit :

N° comptes	Libellés	Budget initial	Budget suppl.	Réalisé	Ecart s/budget modifié
01.303	CONSEIL MUNICIPAL	-		1'316.50	1'316.50
01.311	CONSEIL MUNICIPAL	-		2'877.10	2'877.10
08.312	IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF	25'000		26'767.85	1'767.85
08.314	IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF	170'000		174'949.42	4'949.42
09.352	AUTRES CHARGES ET REVENUS	9'500		9'936.00	436.00
11.313	POLICE MUNICIPALE	1'000	3'000	4'531.45	531.45
11.351	POLICE MUNICIPALE	-		379.03	379.03
11.352	POLICE MUNICIPALE	35'000	3'000	40'904.00	2'904.00
14.309	INCENDIE ET SECOURS	1'000		1'490.40	490.40
14.311	INCENDIE ET SECOURS	30'000		38'986.10	8'986.10
14.352	INCENDIE ET SECOURS	145'139		150'211.60	5'072.60
14.365	INCENDIE ET SECOURS	5'000		5'500.00	500.00
21.314	ECOLES PUBLIQUES	80'000		83'096.00	3'096.00
30.313	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	1'000		2'067.90	1'067.90
30.365	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	75'000	23'300	101'661.20	3'361.20

33.301	PARCS ET PROMENADES	95'000	99'343.00	4'343.00
33.314	PARCS ET PROMENADES	52'000	76'178.05	24'178.05
58.318	AIDE SOCIALE	30'000	33'200.00	3'200.00
62.301	ROUTES COMMUNALES	185'000	185'975.50	975.50
72.352	TRAITEMENT DES DECHETS	-	6'491.25	6'491.25
78.365	PROTECTION ENVIRONEMENT	20'000	22'520.00	2'520.00
95.312	IMMEUBLES PATRIMOINE FINANCIER	75'000	77'123.80	2'123.80
95.315	IMMEUBLES PATRIMOINE FINANCIER	95'850	119'520.95	23'670.95
			sous-total	105'238.10
90.330	PERTES SUR DEBITEURS	-	7'127'963.10	7'127'963.10
90.351	IMPOTS FRAIS PERCEPTION	300'000	390'636.87	90'636.87
30.330	CULTURE TELERESEAU	-	928'519.26	928'519.26

total: 8'252'357.33

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

6. Approbation des comptes 2017 (délibération)

La Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Mme GLAUS-LEMBO fait part de la position du PLR :

« Le PLR se réjouit des résultats financiers excédentaires de la Commune pour l'exercice 2017 et recommande d'approuver les comptes présentés par la Mairie. Avec des résultats positifs et supérieurs au budget approuvé par le Conseil municipal, la commune de Genthod peut compter sur des finances saines qui permettent de préserver les services offerts à la population et de continuer à investir dans les infrastructures communales. Le maintien de notre bonne santé financière a permis de développer notre patrimoine financier portant notamment sur l'acquisition de la propriété sise au 4, route de Malagny, ce dont nous nous félicitons. Cet investissement assure la conservation d'une zone villageoise de qualité et préserve un bâtiment de valeur sur notre commune.

Il convient également de relever la très grande dépendance de notre commune envers un certain nombre de contribuables, ce qui doit nous inciter à une certaine prudence et à la préservation d'un équilibre entre les recettes et les dépenses engagées sur le long terme.

Sur le plan pratique, afin de faciliter le travail de la commission des Finances, le PLR demande à la Mairie de communiquer aux commissaires tous les documents appropriés au moins cinq jours ouvrables avant la date de la commission. Le respect de ce délai permettra une meilleure coordination des travaux et une sérénité accrue au sein de la commission dans l'accomplissement de ses tâches. »

Personne d'autre ne demande la parole.

La Présidente donne lecture du projet de délibération relative au compte de fonctionnement et au compte d'investissement, au financement des investissements, au compte de variation de la fortune et au bilan 2017.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le rapport de la commission des Finances du 24 avril 2018 qui a préavisé favorablement à l'unanimité, vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER
par 15 voix pour, soit à l'unanimité

- 1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 18'459'319.45 aux charges et de CHF 18'771'002.64 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 311'683.19.
- 3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de CHF 2'663'456.59 aux dépenses et de CHF 1'183'200.56 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'480'256.03.
- 4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 1'480'256.03 par l'autofinancement à raison de CHF 2'185'483.74 au moyen de la somme de CHF 1'713'800.55 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 160'000 et de l'excédent de revenus de CHF 311'683.19. L'excédent de financement s'élève à CHF 705'227.71.
- 5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 311'683.19 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
- 6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de CHF 102'113'827.18 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	70'407'070.09
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>CHF</u>	<u>31'706'757.09</u>
Total de l'actif	CHF	102'113'827.18
et au passif un montant de CHF 102'113'827.18 qui se compose de :		
- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	877'902.60
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)		
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	328'166.10
- Provisions (nature 24)	CHF	12'557'209.09
- Engagements envers les financements spéciaux		
et les préfinancements (nature 28)	CHF	4'181'455.50
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF</u>	<u>84'169'093.89</u>
Total du passif	CHF	102'113'827.18

Les engagements hors bilan en faveur de la CAP s'élèvent au 31.12.2017 à CHF 3'787'679.

La Présidente remercie la commission des Finances pour son travail. Le Maire remercie le Conseil municipal de sa confiance.

7. Crédit de réalisation pour la réfection de la chaussée au chemin de la Gandole de CHF 450'000.(délibération)

Ce point est reporté.

8. Crédit de réalisation pour la réfection de la chaussée à la route de Valavran de CHF 410'000.(délibération)

Ce point est reporté.

9. Démission du Premier Lieutenant du Corps des sapeurs-pompiers de la Commune de Genthod (résolution)

La Présidente cède la parole à M. BAUMGARTNER.

M. BAUMGARTNER annonce que M. LEVRAT part à la retraite, après 28 ans de service. Le dénominatif de départ à la retraite n'existe pas dans les fichiers fédéraux en lien avec les pompiers, mais le canton de Genève est le seul où ceux-ci ont droit à une retraite.

M. LEVRAT est entré dans la compagnie le 1^{er} janvier 1990. Il a été nommé Lieutenant après avoir suivi l'école d'officier en 2002, et promu au grade de Premier Lieutenant en 2009. Il indique que la décision du Conseil municipal à ce sujet n'a aucun impact sur l'issue du départ en retraite. La Présidente précise que ce vote est toutefois une obligation légale.

La Présidente ouvre un temps de questions et commentaires.

Mme STALDER demande si la relève est assurée. M. BAUMGARTNER répond par l'affirmative, mais pas dans l'immédiat.

Il n'y a pas d'autre intervention.

La Présidente donne lecture du projet de résolution.

Vu la fonction de Premier Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la Commune de Genthod, assumée par M. Olivier Levrat, né le 5 septembre 1967, nommé le 1^{er} février 2001;

vu le courrier de M. Levrat adressé le 15 février 2018 au Commandant de la Compagnie, qui a accusé réception en date du 24 février 2018, pour donner sa démission avec effet au 30 juin 2018 ;

conformément à l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurspompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) ainsi qu'aux articles 19, 22 et 29 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 juillet 1990 (F 4 05.01);

conformément à l'article 30A, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ; et sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER

par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

- 1. D'approuver la démission de M. Olivier Levrat, né le 5 septembre 1967, du grade de premier lieutenant auprès de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la Commune de Genthod avec effet au 1^{er} juillet 2018.
- 2. D'inviter le Maire à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.

10. Exposition Open House (résolution)

Ce sujet a été abordé brièvement lors de la précédente séance plénière.

Mme VEGEZZI, présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs, informe le Conseil municipal que la commission a voté à l'unanimité le projet Open House de M. Simon LAMUNIÈRE. Partenariat public et privé, ce projet se déroulera sur la commune de Genthod en septembre-octobre 2019. Pour approcher les sponsors, M. LAMUNIÈRE nécessite le feu vert du Conseil municipal, sous la forme d'un préavis favorable à la mise à disposition d'un budget de CHF 100'000.- de la part de la Commune. Le PDC soutient à l'unanimité le projet Open House.

Mme DELLAMULA indique qu'elle répondra ce soir aux questions de certains sur l'origine de ce projet d'exposition :

« Certains d'entre vous m'ont demandé de retracer l'historique du projet Open House, permettez-moi de le faire dans les grandes lignes.

Tout d'abord, l'impulsion première a été donnée lors de l'exposition Promenade, organisée durant l'été 1985 – certains d'entre vous s'en rappelleront peut-être – dans le parc Lullin, sous la houlette de la très inspirée directrice du centre d'art contemporain d'alors, Adelina VON FURSTENBERG.

Je profite de l'occasion pour saluer sa manière inédite d'avoir interpellé notre façon coutumière de nous rendre dans ce lieu historique de Genthod, comme si c'était la première fois, en fusion entre la nature et l'art.

Il y a trois ans, au début de cette législature, j'évoquais un jour mes souvenirs de cette exposition avec mon voisin d'enfance et toujours ami, Simon LAMUNIÈRE. Il me rappelait que, jeune étudiant des Beaux-arts, il avait participé au montage de certaines installations. Comme une boutade, je lui ai alors lancé : « Que dirais-tu de créer une autre exposition à Genthod ? ». Et à cette époque, il n'a pas dit non.

Je voudrais ici relever les vertus du bon voisinage, qui nous permet de mieux connaître les talents, les rêves et les potentiels de notre avoisinant. Ce projet Open House, ou Portes Ouvertes en français, pourrait aussi devenir une invitation à privilégier ce sens de l'amitié particulière qui existe entre habitants de proximité.

Force est de constater qu'avant même d'avoir été voté, de sortir de terre, ce projet de maisons ouvertes est déjà en train d'opérer sa magie, en unissant aujourd'hui les élus de notre commune autour d'une vision créative et positive, qui rayonne bien au-delà de nos convictions politiques ou personnelles.

Ce projet a véritablement décollé lorsqu'Aleksandra VEGEZZI a pris la présidence de la commission Culture, Sport et Loisirs. En juillet de l'année passée, nous en avons parlé et tout s'est alors enchaîné très vite. Je souhaite remercier Aleksandra, pour sa passion et son ouverture.

Je voudrais souligner que le PLR Genthod a immédiatement soutenu collectivement et avec enthousiasme cette exposition originale qui bonifiera notre village et rassemblera les jeunes, les moins jeunes, mais aussi certainement les très jeunes Gentousiens et Gentousiennes, autour d'un projet culturel sérieux, rafraichissant et complètement loufoque, sans pour cela grever le budget de la Commune.

Je souhaite remercier également notre maire, Wolfgang HONEGGER et son adjoint Michel STALDER, qui ont grandement facilité le démarrage de ce projet grâce à leur implication et leur engagement.

Je me réjouis personnellement que Simon nous enchante à travers son exposition. J'ai toujours admiré sa ténacité, sa simplicité et la qualité audacieuse et humaine de son travail ; il a effectué un parcours sans faute dans le milieu exigeant et parfois austère de l'art contemporain. Nous pouvons ainsi faire entièrement confiance à son expertise artistique et entrepreneuriale.

Je souhaite de tout mon cœur que cette déambulation cultivée dans notre belle campagne et ses magnifiques domaines ouvre également une réflexion et des débats fructueux sur notre habitat, et montre que même coincés entre l'enclume de l'inconstructibilité de nos terrains et le marteau des nuisances de l'aéroport, nous savons répondre avec créativité pour concevoir les logements du futur, au lieu de nous lamenter sur notre triste sort.

Aujourd'hui, ce projet nous appartient à tous et nous avons la possibilité d'utiliser la dynamique qu'il va générer pour le bien de notre communauté. »

[Applaudissements.]

Il n'y a pas d'autre demande de parole.

La Présidente donne lecture du projet de résolution concernant l'exposition Open House.

Considérant :

 la proposition apportée en commission Culture, Sports et Loisirs de la tenue d'une exposition de micro maisons et sculptures sur la commune de Genthod et ses grands domaines;

- l'organisation d'une exposition comprenant 10 à 20 projets d'architectes et d'artistes répartis entre village et lac et permettant de découvrir des œuvres et la commune de Genthod à travers un parcours de sculptures architecturales provenant d'auteurs et créateurs de Suisse, d'Europe et du monde entier;
- un projet reposant sur un partenariat public et privé, avec des soutiens financiers de l'Etat ainsi que de fondations privées;

vu la décision favorable à l'unanimité de la commission Culture, Sports et Loisirs dans sa séance du 16 avril 2018 ;

conformément à l'art. 37 du règlement du Conseil municipal de la Commune de Genthod, relatif à la définition ainsi qu'au dépôt de projets de résolution ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER

par 15 voix pour, soit à l'unanimité

- Préaviser favorablement la mise à disposition d'un budget de CHF 100'000.- pour l'élaboration du projet d'exposition Open House qui se tiendra sur la commune.
- Demander à l'Exécutif d'inscrire la somme de CHF 100'000.- au budget de fonctionnement de l'exercice lors duquel se tiendra l'exposition.

M. STALDER remercie de ce vote favorable. Il annonce qu'à l'automne on en saura plus sur ce projet coordonné par M. LAMUNIÈRE, qui apparaît comme la bonne personne pour assurer un résultat de très haute qualité.

11. Propositions de la Mairie

La Mairie n'a pas de proposition.

12. Propositions individuelles et questions

Mme VIZCAINO s'exprime comme suit :

« Messieurs les membres de l'Exécutif, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal.

L'introduction des petites poubelles vertes à Genthod a été accueillie, me semble-t-il, très positivement par une grande partie de la population gentousienne. Je pense toutefois que la communication au niveau du contenu des containers verts installés dans divers endroits de la commune pourrait être améliorée. Ma question est donc la suivante : Serait-il possible de faire coller sur le couvercle de ces derniers l'affichette que nous avons reçue avec la « p'tite poubelle verte » et qui désigne par des photos ce qui peut être ou pas jeté dans ces containers ? Car j'ai constaté que certains usagers n'ont pas encore très bien compris que le papier, les cornets de chips vides et d'autres déchets non compostables n'y ont pas leur place. Je ne pense pas que ce soit de la malveillance de leur part, mais plutôt de la méconnaissance. J'ai, en effet, vu dans un container vert un sac compostable, bien fermé, contenant des déchets de cuisine et leurs emballages-papier. »

M. BAUMGARTNER répond que les conteneurs installés aujourd'hui ne sont pas définitifs. Ceux qui viendront les remplacer comprendront une affichette informative relative à leur utilisation. Mme VIZCAINO appuie sur la nécessité de placer cette affichette sur le couvercle des containers.

M. HONEGGER confirme le grand succès de ce dispositif, qui permet de séparer les déchets de cuisine des déchets incinérables, dont le poids se trouve diminué de 300 à 400 kg.

Mme GUINAND prend la parole :

« Messieurs les membres de l'Exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

J'ai quelques remarques et suggestions à faire concernant la circulation sur la route de Rennex. Si l'interdiction d'accès à cette route depuis le giratoire (à hauteur de la route des Fayards) n'a jamais été complètement respectée, force est de constater que depuis que la barrière a été enlevée, les voitures défilent en direction du village.

Je comprends que cette barrière incommodait les engins agricoles, mais nous nous retrouvons maintenant dans une situation paradoxale où les riverains respectent mieux l'interdiction que de nombreuses voitures venant de l'extérieur (à en juger par leurs plaques d'immatriculation).

Autoriser l'accès aux riverains pourrait être une solution, mais cela ne dissuadera pas les autres véhicules de s'engager sur la route de Rennex. C'est pourquoi je proposerais plutôt de restreindre l'interdiction d'accès aux heures où la circulation en direction de Genève est la plus dense, disons entre 7h et 9h30 les matins de semaine. Mesure qu'il faudrait évidemment assortir de contrôles réguliers — que la plage de temps assez restreinte rendra plus faciles à effectuer.

Les riverains, quant à eux, n'auraient ainsi plus besoin de faire de détour durant le reste de la journée ou pendant les weekends. »

La Présidente demande si la Mairie souhaite répondre séance tenante.

M. BAUMGARTNER indique que la Commune de Versoix a introduit l'interdiction de descendre depuis la route de l'Etraz en direction de Versoix vers le Collège du Léman, interdiction qu'elle fait respecter par un agent de la Police municipale (APM) à certaines heures. Genthod ne dispose pas d'APM, et la police est de toute façon submergée et n'a pas de disponibilités pour ce genre de contrôles.

Mme MUTILLOD demande quelle est alors la solution pour la route de Rennex. M. BAUMGARTNER ne voit pas de solution dans l'immédiat. La Présidente demande que la Mairie prépare une solution dans les deux mois, sachant que les travaux de la route de Suisse à Versoix sont destinés à durer trois ans.

M. STALDER répond qu'il faudrait demander à la Police d'effectuer ces contrôles, mais cette solution lui apparaît peu réaliste. On pourrait payer des APM, mais ceux-ci ne sont pas des contrôleurs municipaux du stationnement (CMS).

Mme DELLAMULA croit que verbaliser les véhicules qui transgressent l'interdiction peut avoir un effet dissuasif.

Mme UDRY suggère d'installer un cordon entre 7h et 9h, qui suffirait à retenir le trafic. M. STALDER souligne que le rond-point n'est pas sis sur territoire communal, et que la Commune ne peut donc y intervenir. M. SCHMULOWITZ précise que la route se partage, dans la longueur, entre les communes de Genthod et de Bellevue.

M. GUEX demande si l'Exécutif peut répondre simplement à la question qui lui est posée. Il estime que si une règle est inapplicable, il vaut mieux la supprimer. M. STALDER répond que cette règle a été imposée par le Canton. La Présidente demande à l'Exécutif d'élaborer « un petit dossier simple et concis » pour la prochaine séance, afin que le Conseil municipal comprenne les tenants et aboutissants et les compétences diverses dans ce dossier.

M. BAUMGARTNER rappelle que, dans le cas versoisien, les riverains sont autorisés à passer. Le Canton est toutefois d'avis que cette autorisation ouvrirait la porte à la transgression de l'interdiction par d'autres véhicules. L'enjeu est le contrôle du respect de l'interdiction. Le Maire rappelle que cette interdiction cherche à éviter que le trafic ne se déverse dans le village de Genthod. A ce jour, il ne semble pas qu'une solution intermédiaire existe. Une faible proportion de véhicules qui ne respectent pas l'interdiction n'impacte pas forcément la situation au village. La Mairie va réfléchir à une solution avec la Commune de Bellevue, des doléances ont en effet déjà été reçues de riverains du quartier résidentiel voisin.

La Présidente demande s'il serait pertinent d'installer un radar préventif pour effectuer un comptage des véhicules afin de le comparer à la situation avant travaux, pour laquelle un comptage a été fait. En tant que riveraine de la route de Rennex, elle dit n'avoir pas observé de trafic supplémentaire.

M. FAVRE relate avoir été verbalisé dans le centre-ville d'une cité belge, et avoir reçu l'amende à son domicile gentousien, ce qui prouve qu'on peut aussi poursuivre les contrevenants à l'interdiction. La Présidente transmettra la demande.

13. Divers

Droit de superficie au Creux-de-Genthod

M. JOSS s'exprime en sa qualité de président de la commission ad hoc Creux-de-Genthod :

« Pour donner suite à la question de Mme GLAUS-LEMBO lors du précédent Conseil municipal sur l'état d'avancement des travaux de la commission ad hoc Creux-de-Genthod, je vous avais annoncé que la commission devait se réunir ce jour afin d'intégrer les expertises à son rapport final. Malheureusement, la commission de ce soir a dû être annulée faute d'avoir pu obtenir les expertises. Nous aurons une dernière séance la semaine prochaine et il est impératif que les membres de la commission puissent consulter ces expertises afin de clore leur travail et rendre un rapport complet. Nous prions donc la Mairie de nous faire parvenir ces expertises rapidement. »

Mme VEGEZZI évoque le tous-ménages au sujet d'un tournoi de pétanque ou de football des élus genevois prévu le 2 juin. Elle demande qui récolte les inscriptions. M. STALDER répond que la Mairie peut se charger des inscriptions.

Mme VEGEZZI souhaite remercier l'Exécutif, le Conseil municipal et la commission Culture, Sports et Loisirs de leur soutien au projet Open House. Elle espère que le village et ses alentours profiteront de cet événement qui s'annonce extraordinaire.

SÉANCE LEVÉE À 21H30.

La Secrétaire du Bureau Elisabeth STALDER La Présidente Fabienne PITTELOUD

La Secrétaire Ariane HENTSCH CISNEROS